Fiche Info : La mise en ordre de mutuelle

# qu’est-ce qu’une mutuelle ?

Une mutuelle est un organisme auquel vous devez vous affilier. La mutuelle joue **3 rôles** :

* Elle rembourse, en tout ou en partie, les soins de santé (Voir rubrique 4 « Qu’entend-on par remboursement des soins de santé ? ») ;
* Elle paie des indemnités en cas d’incapacité de travail (Voir rubrique 5 « Qu’entend-on par indemnités en cas d’incapacité de travail ? ») ;
* Elle vous informe et répond aux questions que vous vous posez en matière de santé.

Il existe plusieurs mutuelles auxquelles vous pouvez vous affilier selon votre choix :

* Les mutualités chrétiennes, les mutualités libérales, les mutualités libres, les mutualités neutres et les mutualités socialistes => Avec une assurance complémentaire et des cotisations complémentaires à payer (**Annexe 1** : Assurance obligatoire et Assurance complémentaire) ;
* La CAAMI (Caisse Auxiliaire d’Assurance Maladie-Invalidité) =>Sans assurance complémentaire et sans cotisations complémentaires à versées;

Pour info : La CAAMI se distingue des autres mutualités par le fait qu'elle offre uniquement l'assurance obligatoire soins de santé et les indemnités en cas de perte de rémunération. Etant donné que la CAAMI ne propose pas de services complémentaires, nos membres ne doivent pas payer de cotisations 'complémentaires'.

* La caisse des soins de santé de la Société Nationale des Chemins de fer Belges (uniquement pour les travailleurs de la SNCB ainsi que pour les pensionnés de ce secteur).

Toute personne doit être affiliée à une mutuelle. Cependant, pour pouvoir être affilié à une mutuelle, il faut nécessairement avoir une adresse, c’est-à-dire avoir une inscription dans le registre national (que ce soit celui de la population, des étrangers ou d’attente). Une adresse de référence satisfait à cette condition.

Pour toutes autres questions, vous pouvez directement vous adresser à votre mutuelle.

# Qu’est-ce que la mise en ordre de mutuelle ?

Toute personne doit être affiliée à une mutuelle. Pourquoi ? Pour pouvoir bénéficier du remboursement des soins de santé (en cas de maladie ou d’hospitalisation) et du paiement d’indemnités en cas d’incapacité de travail.

Si vous n’êtes pas affilié à une mutuelle (ou que vous n’êtes pas en ordre de cotisations) et que le CPAS vous aide d’une manière quelconque, il aura l’obligation de vous affilier à la mutuelle de votre choix (ou de régulariser vos cotisations). Ainsi, c’est le CPAS qui vous aidera à vous mettre en ordre de mutuelle, soit en vous affiliant, soit en régularisant votre situation auprès de votre mutuelle si vous n’étiez plus en ordre.

# Qu’entend-on par « remboursement des soins de santé ?

La mutuelle rembourse à ses affiliés tout ou partie des soins de santé. Par soins de santé, on entend : les visites et les consultations chez le médecin ou chez le dentiste, les examens médicaux, les frais d’hospitalisation, les médicaments, etc.

**Attention !** Tous les soins de santé ne sont pas remboursables. Ceux qui le sont figurent sur une liste officielle appelée « nomenclature ». Cette liste est très complexe. C’est pourquoi vous aurez plus vite fait de demander à votre médecin ou à votre mutuelle quel soin de santé est remboursable et de combien.

# Comment faire pour s’affilier à une mutuelle ?

Vous devez vous rendre dans la mutuelle de votre choix et y faire une demande d’affiliation. Vous devez compléter minutieusement un document d’inscription et le signer. Vous devez aussi fournir des pièces requises par la mutuelle.

La mutuelle vous remettra un accusé de réception. Dans le courant du mois suivant la réception de cet accusé, la mutuelle vous dira si elle accepte ou non votre demande d’affiliation.

Liste des mutuelles sur la commune de Woluwe-Saint-Lambert :

* La CAAMI :

**Adresse :** Rue du Trône 30B, 1000 Bruxelles.

**Téléphone :** 02 229 34 80

**Site Web :** <https://www.caami-hziv.fgov.be/fr>

Fiche Info pour les réfugiés Ukrainien + formulaire d’inscription : ANNEXE 2

* Mutualité Socialiste du Brabant :

**Adresse :** Avenue Georges Henri 192, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

**Téléphone :** 02 771 05 93

**Site Web :** https://www.fmsb.be/fr

Fiche Info pour les réfugiés Ukrainien + formulaire d’inscription : ANNEXE 3

* Mutualité Libérale du Brabant :

**Adresse :** Tomberg 193, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

**Téléphone :** 02 779 55 70

**Site Web :** https://www.lm-ml.be/fr/ml-mutplusbe

Fiche Info pour les réfugiés Ukrainien: ANNEXE 4

* Mutualité Neutre :

**Adresse :** Boulevard Brand Whitlock 87/93, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

**Téléphone :** 02 733 97 40

**Site Web :** https://www.mutualia.be/Accueil.aspx

Fiche Info pour s’affilier + formulaire d’inscription: ANNEXE 5

* Mutualité chrétienne:

**Adresse :** Tomberg 203, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

**Téléphone :** 02 240 85 31

**Site Web :** https://www.mc.be/

Fiche Info pour les réfugiés Ukrainien : ANNEXE 6

**Sources :** http://www.ocmw-info-cpas.be/images/uploads\_x/FV\_mise\_en\_ordre\_mutuelle\_\_Fr\_.pdf